

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Un budget ambitieux de 1,94 milliard d'euros pour 2021

La présidente de Région, Marie-Guite Dufay, réunit les élus du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en session plénière jeudi 10 et vendredi 11 décembre. Principal dossier à l'ordre du jour de l'assemblée : le vote du budget régional 2021 d'un montant de 1,939 milliard d'euros.

L'épidémie de COVID-19 est à l'origine d'une crise plurielle : sanitaire, économique, sociale. La collectivité régionale se trouve face à l'immense défi de construire un budget qui réponde à un double impératif : à la fois intégrer les conséquences majeures de cette crise et la pression financière inédite qui en découle, mais aussi conserver un cap, et ouvrir des perspectives en investissant sur l'avenir de la Bourgogne-Franche-Comté.

Avec les mesures d'urgence du printemps pour plus de 100 M€, un plan d'accélération de 435 M€, dont le déploiement va se poursuivre jusqu'en 2022, la mobilisation des fonds européens à hauteur de 116 M€, la protection des habitants de Bourgogne-Franche-Comté et de l'activité économique génératrice d'emplois a guidé l'action de la Région. Face aux nouvelles mesures de confinement, la Région a notamment su trouver les ressources pour aider les commerçants de proximité durement impactés, ou pour attribuer des indemnités aux étudiantes et étudiants infirmiers mobilisés pour venir prêter main forte à l'hôpital.

Aujourd'hui, la Région présente un budget inédit, d'un montant de 1,939 milliard d'euros en augmentation de 18,9 % par rapport au budget primitif 2020.

Dans ce contexte, ce budget traduit la détermination de la Région à répondre aux grands enjeux de demain, tout en assurant les filets de protection nécessaires pour les acteurs touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Cette double posture d'anticipation et de protection est possible grâce à des fondamentaux financiers solides, une capacité de la collectivité régionale à absorber les chocs, même pendant la crise, qu'une notation positive de l'agence [Moody's](#) vient de saluer.

Dans ce contexte de gestion de crise, la Région n'en poursuit pas moins ses politiques publiques, ordonnées autour de la défense de l'emploi, de la transition écologique et numérique, de la solidarité territoriale, de soutien à la culture, au sport et à la vie associative.

Ces politiques ne sont pas seulement maintenues ; chacune d'entre elles voit l'investissement qui lui est consacré fortement progresser.



Budget primitif 2021

C'est un budget ambitieux pour combattre la crise : 1,9 milliard d'euros de crédits de paiement pour 2021, en évolution de + 18,9 % par rapport au BP 2020.

Contexte et revue de détails ci-après :

Un contexte inédit de crise et d'incertitudes

Les répercussions de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sont majeures tant sur le plan économique que social. De nombreuses incertitudes demeurent sur l'évolution de cette pandémie et sur la reprise de l'activité économique, qui conditionne fortement l'évolution des recettes de la Région.

En effet, en ce début d'année, la Région ne connaît pas avec la certitude habituelle à pareille époque les recettes sur lesquelles elle peut compter, TVA et TICPE notamment, et d'autre part se projeter sur les recettes TER, à cause d'un effondrement aussi subit que terrible du modèle économique de la SNCF.

Une action exceptionnelle de la Région pour aider les entreprises et sauvegarder les emplois

Malgré ce choc budgétaire, la Région poursuit son engagement auprès des acteurs économiques et associatifs, en faveur de l'emploi, de la transition écologique et des territoires.

En complément des actions déployées dès le printemps et du plan d'accélération de l'investissement voté le 9 octobre 2020, le budget primitif 2021 confirme l'action déterminée de la Région pour être au rendez-vous des enjeux provoqués par la crise, pour soutenir le territoire, aider les acteurs les plus fragiles et accélérer les conditions de reprise de l'activité économique : notamment 4100 places de formations supplémentaires à destination des demandeurs d'emploi, financement d'audits bas-carbone en faveur de l'agriculture, élargissement des critères du dispositif Effilogis pour soutenir la rénovation énergétique, aides aux acteurs économiques...

Une stratégie ambitieuse pour combattre la crise

L'année 2021 sera marquée par un effet de ciseau inédit, avec des recettes régionales impactées par la récession économique et des dépenses en forte progression.

Par conséquent, la Région prévoit une « **réserve de précaution** » de 30 millions de crédits de fonctionnement qui ne seront pas exécutés tant que la collectivité n'aura pas plus de lisibilité sur ses recettes.

D'autre part, une enveloppe « **exceptionnelle de dépenses de fonctionnement** » de 40 millions d'euros a été budgétée afin d'être en mesure de construire les éventuelles mesures d'urgence qui s'avèreraient nécessaires pour faire face à la situation.

Un pilotage budgétaire continu et responsable

Le pilotage budgétaire est permanent, pour veiller au respect des grands équilibres et préserver la situation financière. L'objectif est double : garantir une capacité d'intervention et préserver les moyens de la collectivité en cas d'une dégradation économique plus forte que prévue.

Des priorités stratégiques

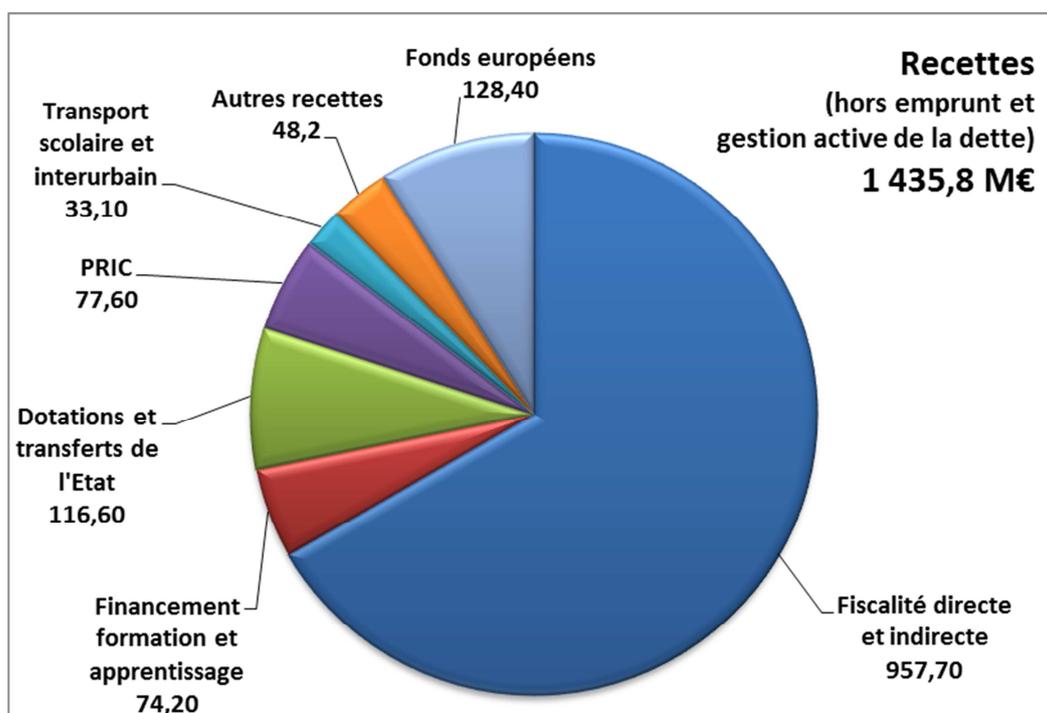
En 2021, la Région oriente ses actions autour des cinq grandes priorités suivantes :

- Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique, en soutenant les acteurs économiques, préservant les emplois et protégeant les salariés ;
- Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités ;
- Intensifier l'engagement de la Région dans les transitions énergétiques, écologiques, et numériques ;
- Garantir la coopération avec l'Europe, l'État et les territoires, pour une action coordonnée, efficace et solidaire ;
- Mobiliser les ressources humaines et l'expertise.

Les chiffres clés du budget primitif 2021

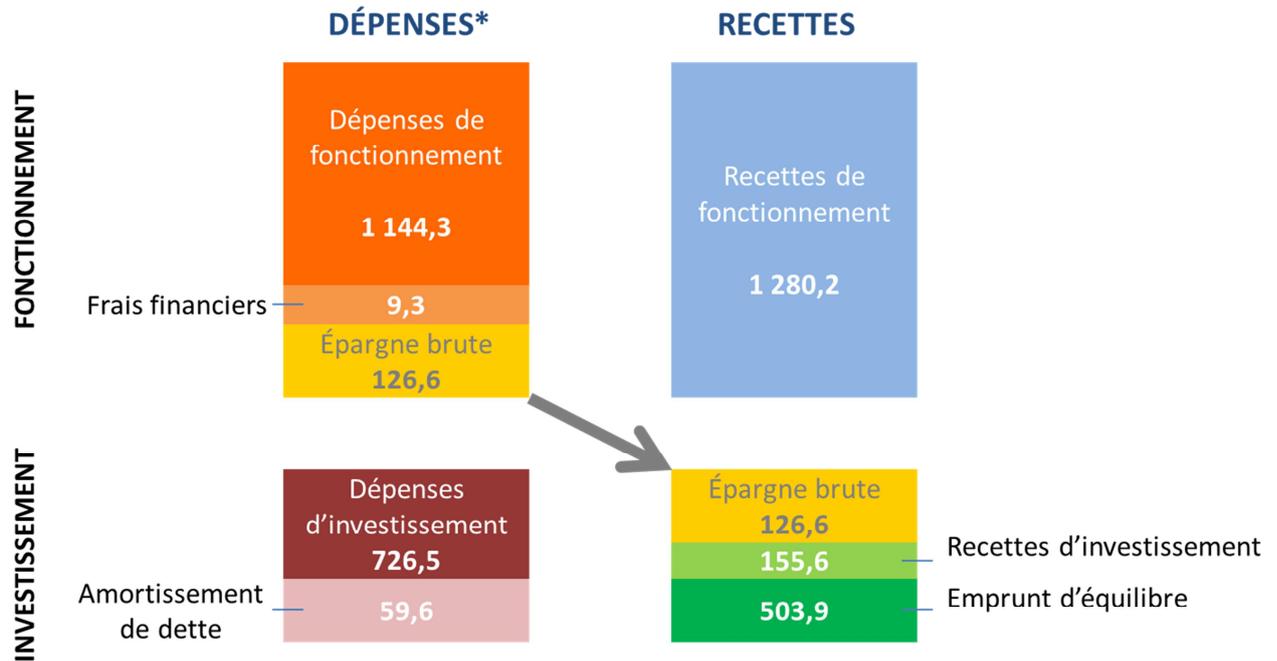
Un budget de 1,939 milliard d'euros de crédits de paiement pour 2021 (hors gestion active de la dette). En évolution de + 18,9 % par rapport au BP 2020.

RECETTES (hors emprunt et hors gestion active de la dette) = 1 435,8 M€

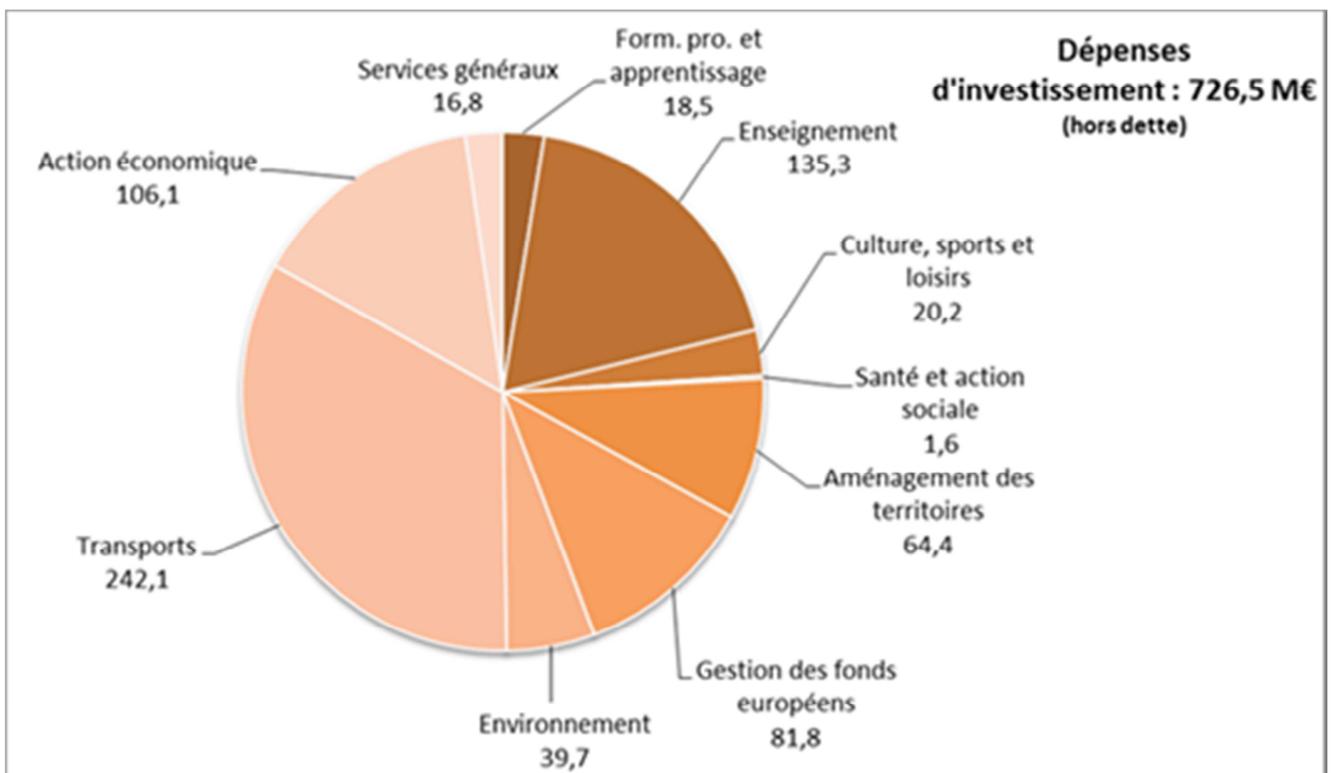


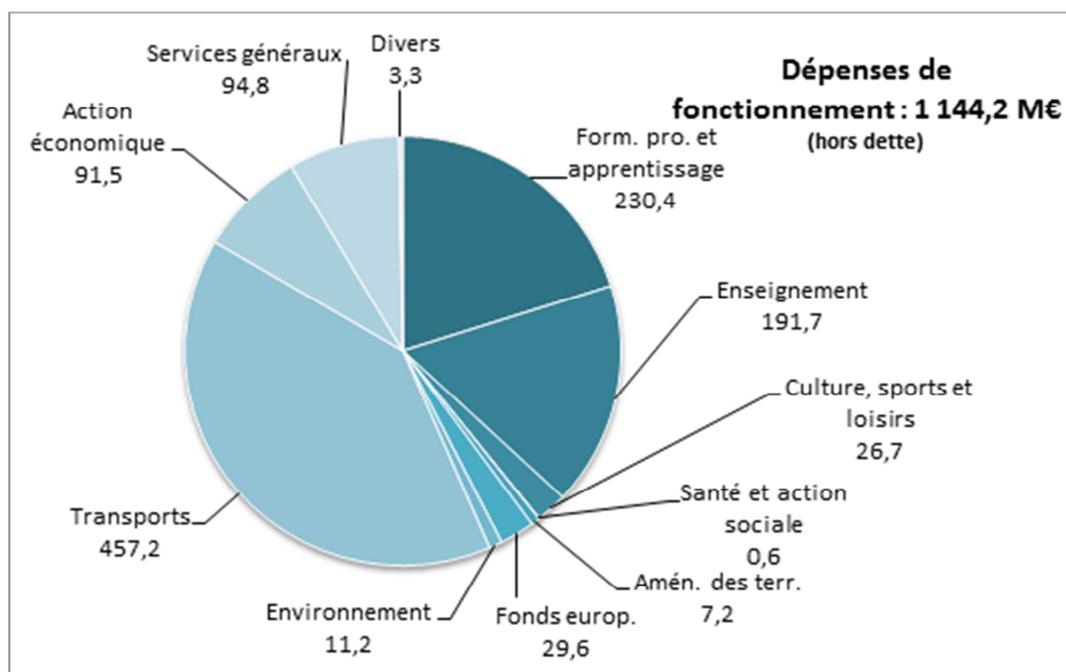
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 280,2 M€. À périmètre constant (hors fonds européens, hors imputation TICPE Grenelle en fonctionnement à compter de 2021, hors PRIC et hors reprise sur provision TER), elles baissent de 4 % (par rapport au budget primitif 2020).

EQUILIBRE DU BP



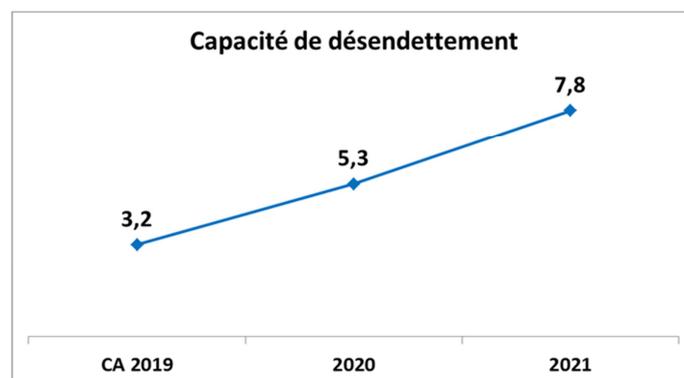
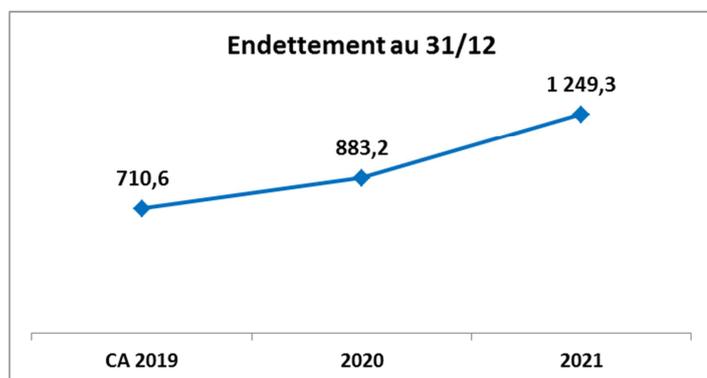
(*) opérations réelles hors GAD





DÉPENSES (en M€)

RATIOS D'ENDETTEMENT (les données 2020 et 2021 sont des données prévisionnelles)



La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement. Ce ratio mesure le temps que mettrait la collectivité à se désendetter si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Détail du budget par thématiques du Plan de mandat

= 1 939,7 M€ hors gestion active de la dette

Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique, en soutenant les acteurs économiques, préservant les emplois et protégeant les salariés : 399,4 M€

- 118,3 M€ : Assurer la sauvegarde de l'activité économique et des entreprises
- 171,3 M€ : Formation professionnelle et accompagnement des employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi
- 57,1 M€ : Formations sanitaires et sociales
- 25,6 M€ : Accompagner les acteurs touristiques pour un développement du tourisme durable et social
- 15,1 M€ : Soutenir l'agriculture durable et résiliente
- 12 M€ : Consolider l'économie sociale et solidaire

Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités : 299,8 M€

- 37,8 M€ : Priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur
- 187,3 M€ : Répondre aux enjeux des lycées modernes et engagés dans la transition écologique
- 20,6 M€ : Orientation et apprentissage
- 32,5 M€ : Accompagner les acteurs culturels
- 11,5 M€ : La politique sportive au cœur de l'action régionale
- 7,9 M€ : Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes
- 2,2 M€ : Participer au développement d'une offre de santé de proximité

Intensifier l'engagement de la Région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques : 780,2 M€

- 0,4 M€ : Mise en œuvre du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- 699,3 M€ : Des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique
- 31 M€ : Accélérer la transition énergétique
- 17,3 M€ : Contribuer à la reconquête de la biodiversité
- 3,7 M€ : Forêt, filière bois et montagnes au cœur des transitions
- 27,7 M€ : Investir massivement au service de la transition numérique
- 0,7 M€ : Attractivité régionale

Garantir la coopération avec l'Europe, l'État, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire : 160,3 M€

- 111,3 M€ : Poursuivre la mobilisation des fonds européens et assurer le démarrage de la programmation 2021-2027
- 45,2 M€ : Conforter les actions pour un aménagement du territoire équilibré et solidaire
- 2,8 M€ : Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international
- 1 M€ : Agir pour la démocratie participative

Mobiliser les ressources humaines et l'expertise : 300 M€

- 188,7 M€ : Ressources humaines
- 73,7 M€ : Finances (hors gestion active de la dette)
- 37,6 M€ : Modernisation continue des services régionaux

Accord de relance État-Région 2021-2022



Les élus régionaux examinent l'accord de relance État-Région Bourgogne-Franche-Comté pour 2021-2022, qui prévoit la mobilisation d'une enveloppe de près de 1,25 milliard d'euros au bénéfice de la Bourgogne-Franche-Comté.

Cet accord de relance est né de la volonté affirmée de l'État et de la Région d'agir en étroite coordination, considérant que l'articulation et la complémentarité des actions est un gage d'efficacité au service des acteurs et des territoires. Il fait partie du contrat de plan Etat-Région et en constitue la contribution à la relance pour 2021-2022.

Cet accord prévoit la mobilisation d'une enveloppe de près de 1,25 milliard d'euros au bénéfice de la Bourgogne-Franche-Comté à travers la mise en œuvre de 166 mesures, dont celles relevant du plan de relance européen REACT-EU (voir ci-après).

Depuis le 1^{er} décembre dernier, un site internet commun a été mis en ligne - <https://www.relance-bfc.fr>. Il permet d'apporter aux porteurs de projets une large information sur les dispositifs disponibles.

L'effort global de relance sur le territoire va au-delà du présent accord. Certaines opérations pourront en effet faire l'objet de cofinancement de la Région à travers les règlements d'intervention en vigueur, mobilisant des crédits sectoriels des budgets 2021 et 2022.

Chiffres clés de l'accord de relance État-Région :

| Thématique | Budget prévisionnel |
|---|---------------------|
| Enseignement supérieur | 32,65 M€ |
| Transition écologique | 251,68 M€ |
| Mobilité multimodale | 323,88 M€ |
| Cohésion des territoires (dont numérique) | 100,81 M€ |
| Culture | 42,24 M€ |

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| Emploi – Formation professionnelle | 65,13 M€ |
| Développement économique et ESS | 162,95 M€ |
| Santé | 128,16 M€ |
| Sports | 16,50 M€ |
| Agriculture et alimentation | 27,32 M€ |
| Filière forêt / bois | 10,00 M€ |
| Education | 82,55 M€ |
| Total | 1 243,87 M€ |

Plan de relance européen : REACT EU



Le plan de relance européen REACT EU permet de financer des mesures pour faire face à la crise sanitaire. Il doit contribuer à une « relance économique verte, numérique et résiliente ». L'enveloppe prévue dans le cadre de ce plan pour la Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 116 millions d'euros.

Les opérations éligibles en lien avec la « crise Covid » doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- PME (60 M€) : soutien au fonds de roulement ou à l'investissement en faveur des PME
- Santé (32 M€) : investissements dans les produits et équipements structurants destinés aux services de santé
- Numérique (24 M€) : investissements qui contribuent à la transition vers une économie numérique

PATRIMOINE

La Région a mis en vente le domaine de Pontigny (Yonne), dont elle est propriétaire depuis 2003. Après examen des dossiers et consultations des collectivités locales comme des acteurs locaux, il est proposé à l'assemblée de céder le domaine à la Fondation Schneider, pour une somme de 1,8 M€

Afin de faire vivre ce domaine d'exception, porteur d'histoire et de patrimoine, et de le faire rayonner à sa juste mesure, la Fondation Schneider porte un ambitieux projet à la fois agricole, culturel et touristique. En mobilisant d'importants investissements et la création de nombreux emplois, ce projet permettra un réel développement économique local tout en renforçant l'attractivité du territoire chablisien comme de la Région.

LAÏCITÉ

La Région Bourgogne-Franche-Comté se dote d'une charte de la laïcité, dont la signature et le respect conditionneront le soutien de la Région.

Dans un contexte marqué par une remise en cause de plus en plus fréquente des fondements du principe de laïcité comme de son application concrète, la Région Bourgogne-Franche-Comté se dote, au lendemain du 115^e anniversaire de la loi « de séparation des Églises et de l'Etat » adoptée le 9 décembre 1905, d'une « charte de la laïcité ». Son approbation formelle et son respect par les structures associatives seront désormais un préalable à l'octroi de toute subvention régionale.

En outre, la Région exprime formellement le vœu de voir élaborée conjointement par l'État et les trois niveaux de collectivités territoriales une charte de la laïcité unique que chaque collectivité pourra ensuite faire sienne. La rédaction d'une telle charte, dans les meilleurs délais, donnera une résonance et une force nouvelle à la compréhension et au respect du principe de laïcité, essentiel à la concorde universelle et à la République.

MOBILITÉS

- **Une nouvelle offre pour l'abonnement TER**

Dans un contexte de changement des comportements des usagers, et d'un retour en force de la voiture individuelle, **la Région fait évoluer l'abonnement annuel TER** pour redonner le goût du déplacement en train et proposer des offres innovantes. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier, les abonnés à un trajet entre deux gares fixes pourront se déplacer gratuitement et de manière illimitée sur tout le réseau TER de Bourgogne-Franche-Comté les week-ends et jours fériés.

Par ailleurs, pour valoriser ces formules d'abonnement, leurs noms seront modifiés pour devenir « Pass Mobigo Flex Quotidien » et « Pass Mobigo -26 ans ».

- **La Région s'engage pour les petites lignes**

Neuf mois après la publication du rapport confié par l'État au préfet Philizot, destiné à clarifier l'avenir des petites lignes ferroviaires, les discussions entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État ont abouti à un accord concernant le financement de la rénovation de ce type de lignes.

Ce protocole conduit à une répartition des 644 km de lignes de desserte fine du territoire en trois catégories :

1 - Les lignes du réseau structurant financées à 100 % par SNCF Réseau

Nevers – Montchanin ; Chemilly – Laroche Migennes et le raccordement de Laroche-Migennes ; Arc-et-Senans – Franois.

2 - Les lignes cofinancées dans le cadre du Contrat de plan État-Région

Gilly-sur-Loire (limite AURA) – Paray-le-Monial – Chauffailles (limite AURA); Paray-le-Monial – Montchanin, Auxerre – Cravant – Avallon, Cravant – Clamecy – Corbigny, Lure – Luxeuil-les-Bains (limite Grand-Est) ; Besançon – Morteau – Le Locle (limite Suisse), Frasne – Pontarlier – Les Verrières (limite Suisse).

3 - Les lignes 100 % prises en charge par la Région

Étang-sur-Arroux – Autun, et Andelot – Champagne – Morez – Saint-Claude

La Région Bourgogne-Franche-Comté a notamment tenu à ce que la section Franois<=>Arc-et-Senans soit considérée comme partie du réseau structurant, garantissant une responsabilité nationale sur l'axe Strasbourg<=>Lyon ainsi que la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA).

L'ensemble des travaux à réaliser d'ici 2030 s'élève à 550 M€, avec une répartition moyenne de financement 60 % État - 40 % Région. La VFCEA concentrera 240 M€ au total, dont 140 M€ dès 2023.

TOURISME

L'appel solidaire « Sortez chez vous » #2

Afin de soutenir les acteurs du tourisme impactés par la crise, la Région est partenaire de la nouvelle campagne de communication de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme « Sortez chez vous » #2.

Inscrits dans l'opération « Les Escapades Solidaires », 97 hôtels et 31 campings de la région offrent 25 % de réduction dès la première nuitée dans leurs établissements du 1^{er} au 31 décembre 2020.

Les nuitées achetées pourront être consommées jusqu'au 30 juin 2021.

La Région participe à hauteur de 35 000 euros à cette opération.

Pour en savoir plus : rendez-vous [ici](#)

VITICULTURE

Schéma régional de l'œnotourisme 2021-2030

Région viticole par excellence, l'œnotourisme représente un point fort de l'attractivité du territoire. La Bourgogne-Franche-Comté souhaite devenir la région leader de l'œnotourisme en France.

Il s'agit de devenir la première région affichant un niveau d'exigence élevé à la fois pour la production de ses vins et pour ses expériences œnotouristiques. Pour y parvenir, la Région élabore depuis 2019, avec l'ensemble des partenaires et des professionnels viti-vinicoles, un diagnostic et un plan d'actions afin de construire collectivement le schéma régional de l'œnotourisme 2021-2030.

Ce dernier se décline en dix-neuf actions prioritaires, autour de trois axes stratégiques :

- Viser une haute notoriété œnotouristique à l'échelle nationale et internationale,
- Développer un œnotourisme à impacts positifs,
- Assurer un leadership et l'anticipation des changements (gouvernance et influence).